



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de matériaux de construction

Question écrite n° 38758

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction ainsi que sur la hausse des cours des matières premières. Une désorganisation des filières productives est intervenue depuis le début de la crise sanitaire. En effet, la production a considérablement diminué et certains pays comme les États-Unis d'Amérique se sont tournés vers le marché européen. Ainsi, les stocks s'amenuisent et les professionnels de la construction en France se retrouvent confrontés à une pénurie de matières premières. Ces difficultés engendrent alors des retards de livraison, voire des blocages de chantiers, tandis que le coût des matériaux ne cesse d'augmenter. Aucun secteur n'est épargné : l'acier, le bois de construction, le polyuréthane, le cuivre, les plaques de plâtre. De plus, les marchés étant souvent signés à prix ferme, les entreprises risquent des pénalités de retard. À cet effet, une ordonnance du 25 mars 2020 a permis la mise en place du droit à prolongation ou à suspension des marchés publics sans pénalité de retard et sans engagement de la responsabilité contractuelle du titulaire. Cependant, ces dispositions protectrices ont été abrogées, mettant alors en péril les entreprises du secteur. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'accompagner le secteur du bâtiment et des travaux publics dans les conséquences dommageables engendrées par ces pénuries de matériaux.

Texte de la réponse

Des fortes tensions sur les marchés, en raison de la reprise de l'activité industrielle, entraînent des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement. La ministre déléguée à l'industrie a demandé aux services du ministère de l'économie, des finances et de la relance d'assurer un suivi précis de ces situations, avec une vigilance toute particulière sur le respect de relations équilibrées entre clients et fournisseurs, afin d'éviter que ne soient invoquées abusivement des clauses de force majeure. Plusieurs actions sur le court terme vont bénéficier aux différentes filières industrielles et du BTP : la mise en place d'une organisation de crise pour suivre le sujet au plus près des filières industrielles avec une référent au sein de la direction générale des entreprises par filière ; des actions pour fluidifier la circulation des biens qui connaissent une situation de pénurie (accélération du passage en douanes, actions diplomatiques,...) ; une mobilisation collective au sein des filières, pour que les grands donneurs d'ordres évitent la constitution de stocks de précaution qui entretiendrait la pénurie. Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et les ministres chargés de l'industrie et des PME ont par ailleurs demandé aux acheteurs publics de l'Etat dans les contrats de commande publique en cours d'exécution : de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises ; quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir, au cas par cas, aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation. Le Gouvernement invite les collectivités locales et les établissements publics, locaux comme nationaux, à faire de même. L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de notre économie et doivent donc participer à cette démarche de soutien à nos entreprises. Les ministères concernés réuniront les acteurs de la profession, sur l'ensemble de

la chaîne de valeur, dans les prochaines semaines, afin de faire le point sur la situation et les mesures déjà engagées en soutien aux professionnels de la filière. Ces tensions démontrent la pertinence de l'action menée par le Gouvernement depuis le début du quinquennat et accélérée dans France Relance, pour la résilience de nos approvisionnements et des chaînes de valeur, et le soutien aux projets qui concourent à notre autonomie stratégique dans les secteurs clés. L'appel à projet résilience du plan de relance finance à ce jour plus de 300 projets de relocalisation sur notre territoire, représentant 2,1 milliards d'euros d'investissement industriel, aidés à hauteur d'un demi-milliard d'euros par l'Etat. Nous renforçons ainsi notre souveraineté économique dans 5 secteurs critiques clés : la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants essentiels à l'industrie et la 5G.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38758

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 3998

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4925